

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Participation communale aux voyages scolaires et France et à l'étranger, aux classes de montagne, de découverte et classes transplantées pour l'année scolaire 2009-2010.

Rapporteur : Danielle BIGOIN

I - ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

A - ACTIVITES SANS HEBERGEMENT

<i>Subvention versée</i>	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
<ul style="list-style-type: none">Echanges scolaires et voyages pédagogiques en France 50 % des frais de transport engagés, plafonnés à :	23,14 €	23,37€
<ul style="list-style-type: none">Classes de découvertes sans hébergement, en liaison avec les associations locales, supérieures ou égales à 4 jours. Frais de transport + prestations versées aux associations plafonnées à :	24,03 €	24,27 €

B- ACTIVITES AVEC HEBERGEMENT

Au vu de la délibération du conseil municipal du 19 juin 2003, le quotient familial est appliqué au calcul de la participation de la ville pour les activités **présentant un hébergement durant le séjour**, à savoir :

- 1) Les classes de montagne, avec activités correspondantes.
- 2) Les classes de découverte transplantées pour un séjour minimum de cinq jours consécutifs, au prorata toutefois du nombre de jours concernés dans certaines situations particulières.

1°) Les classes de montagne, avec activités correspondantes :

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

<i>Subvention versée</i>	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
• Classe de montagne, avec activités correspondantes	124,62 €	125,87 €

Et après étude des dossiers constitués par les parents, la ville versera directement un complément aux familles qui remplissent les conditions de l'application du **quotient familial**.

Il est proposé de fixer le montant de ce complément de la manière suivante :

<i>Tranches quotient familial Classes de montagne</i>	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
• B – C	53,40 €	53,93 €
• D – E	44,50 €	44,95 €

2°) Les classes de découverte transplantées :

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

Subvention versée	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
• Classe de découverte transplantée	62,32 €	62,94 €

Il est proposé de fixer le montant du complément versé aux familles dans le cadre de l'application du quotient familial de la manière suivante :

Tranches quotient familial Classe de découverte transplantée	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
• B – C	17,28 €	17,45 €
• D – E	8,89 €	8,98 €

→ Le complément versé directement aux familles concerne également les classes de montagne avec activités correspondantes et de découverte transplantées organisées par les établissements privés maternels et primaires pour les élèves ploemeurois.

II - COLLEGES ET LYCEES

Il est proposé de fixer la participation communale de la manière suivante :

Subvention versée	<i>Année 2008-2009 par élève ploemeurois</i>	<i>Année 2009-2010 par élève ploemeurois</i>
• Appariements et voyages à l'étranger	32,83 €	33,16 €
• Echanges scolaires et voyages pédagogiques en France 50 % des frais de transport engagés, plafonnés à :	23,14 €	23,37 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à verser les participations communales aux montants proposés.
-

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN